

DOSSIER

Gouvernance locale: Les Ctd au coeur d'intérêts souvent divergents

P.4 & 5



MELVIN TCHAMBA



368 JOURS DÉJÀ

Réc. N°023/RDOP/F35/SAAJP

Année 2 - N°011

15 - 30 Juin 2012

Tél: 33 10 61 11

villesetcommunes@gmail.com

www.villesetcommunes.info

Prix : 500 Fcfa

Directeur de la publication : Kamdem Souop

La vitrine des municipalités

Bimensuel



FALILOU MBACKE CISSE

«Revoir l'Etat post-colonial pour qu'il fasse sens»



Le chercheur sénégalais de l'Alliance pour la Refondation de la Gouvernance en Afrique (ARGA) analyse les raisons des crises de gouvernance sur le continent et propose une solution pour le décollage de l'Afrique.

Lire Pp. 6 & 7

ACTUALITÉS

Municipales

Paul Biya proroge le mandat des conseillers municipaux

P.3

FOCUS

Architecture

La voûte nubienne, alternative au logement à bas coût

P.10

EVENEMENT

Don

Bandjoun s'offre un palais de justice



P.11

Cette publication est réalisée avec le concours de
FORMATION - ACCOMPAGNEMENT - CONSEIL AUX COMMUNES

Décentralisation - Gouvernance locale - Budgétisation - Transparence - ICT 4 Open Budget

Siège: 1er étage Immeuble Etoa, Oilibya Olezoa -Yaoundé Tél: 00237 99 99 70 93 Mél: afroleadership@live.fr



REGIONS

EST

LOM PANGAR

Inauguration imminente?

C'est ce que laisse penser Electricity Development Corporation, maître d'œuvre du projet de construction du barrage de Lom Pangar.

Sur le site du chantier, la cité du maître d'œuvre est achevée depuis plus d'un an et les indemnités ont d'ores et déjà été effectuées. Les riverains du projet déguerpis ont été recasés. Même la tribune devant accueillir les invités à la cérémonie de pose de la première pierre a été refaite après avoir été construite deux ans plus tôt.

La construction de l'ouvrage de franchissement est achevée. Quant au pont sur Lom, ses piles ont été coulées par deux fois.

Mi-mai, l'Agence française de développement (Afd) dont la contribution s'élève à 40 milliards Fcfa, a rejoint la liste des bailleurs du projet. D'ailleurs, comparé à celui de Kribi, le projet de Lom Pangar a la particularité d'avoir mobilisé les bailleurs de fonds pour son financement en un temps record.

OUEST

PÊTE-BANDJOUN

Les comptes approuvés



Réunis en session ordinaire le 07 juin 2012 dans la salle des actes de l'hôtel de ville inauguré le 05 avril dernier, les conseillers municipaux de Pête-Bandjoun ont procédé à l'examen et à l'adoption des comptes administratifs et de gestion pour le compte de l'exercice 2011.

La commune a enregistré au cours de l'exercice écoulé 289 437 346 Fcfa de recettes pour 289 240 787 Fcfa de dépenses, soit un excédent de 196 559 Fcfa affecté au budget 2012. Or, ces chiffres sont en baisse de près de 54 millions par rapport à 2010, du fait de la baisse des centimes additionnels communaux, baisse consécutive à l'officialisation des chiffres du dernier recensement qui ramènent le nombre d'habitants de Bandjoun à celui de 1980. Ce qui suscite des grognements déjà ressortis lors du Salon des communes de l'Ouest en avril dernier. Les conseillers ont saisi l'occasion pour compléter le nombre d'adjoints du maire, l'ex-1er adjoint, Dominique Fotso étant décédé le 10 novembre 2010. A l'issue des élections qui ont vu les précédents 2e, 3e et 4e adjoints prendre du galon dans l'ordre de préséance, dans l'esprit de l'article 70 alinéa 3 de la loi n° 004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, Abraham Sassum, seul candidat proposé par Albert Kouinche, Président de la section Rdpc du Koungkhi, a été élu 4e adjoint du maire Victor Fotso.

Le nouvel A4 de Pête-Bandjoun prètera serment le 21 juin prochain, jour de la prestation de serment des magistrats affectés aux tribunaux de première instance de Bandjoun et de grande instance du Koung-Khi.

Premiers fruits pour "Villages du millénaire"

En 2005, Kofi Anan, alors Secrétaire général des Nations unies lance un programme pour renforcer les actions visant l'atteinte des Objectifs du millénaire (Omd). Dénommé «Villages du millénaire», il regroupe 15 pays africains sur trois générations, à raison de 5 par génération. Le Cameroun fait partie de la troisième génération, après que les pays d'Afrique de l'Ouest et australe aient été choisis en 2006 et 2008. Il couvre les secteurs de l'éducation, la santé, l'environnement, ou encore la communication.

Doté d'un financement initial de 8.519.250 US, le programme est financé par le Japon à hauteur de 5 769 250 USD, le Cameroun pour 2 000 000 et les Nations unies qui supportent 750 000 USD.

Au Cameroun, la première phase du programme a été lancée début 2011 et l'on approche de la fin. Les résultats enregistrés au profit des populations cibles, sont relativement faibles. Une évaluation récente a montré qu'à l'exception du secteur de l'éducation, le Cameroun ne pourra pas relever le défi de l'échéance de 2015.

Les communes de Maroua 1er (Extrême-Nord) et de Meyomessi (Sud) sont les sites qui ont été retenus par le programme piloté au Cameroun par André Nguemdjom. La population cible est estimée à 20 000 habitants à parts égales sur les deux sites. «Dans chacun des sites,

nous avons soutenu la production agricole à travers la distribution aux populations des semences améliorées et engrais», soutient M. Nguemdjom.

A Maroua 1er, les aides accordées ont concerné la production des céréales dont le sorgho, le maïs et les oignons, facilitant la mise en place d'une exploitation de 200 hectares pour 900 ménages. Le cacao et le manioc ont été ciblés à Meyomessi.

«Dans les deux sites, on a mis en place un mécanisme de reconstitution des stocks des intrants pour permettre l'accès à la pérennisation des stocks par les populations elles-mêmes», souligne le Coordonnateur.

Par ailleurs, Meyomessi, localisé au sein du massif forestier du bassin du Congo (deuxième massif des forêts tropicales du monde après celui du bassin amazonien), appartient à la zone écologique de forêt pluviale bimodale (1500-2000 mm par an). Dans cette commune, le programme s'intéresse au zonage et à l'affectation des terres pour une gestion durable des ressources naturelles, mais aussi à l'accès de la commune à une forêt communale.

Sur chaque site, le programme emploie six experts, avec comme objectif qu'en 2020 le Cameroun franchisse le cap de l'atteinte des Omd, à l'image de son voisin, la Guinée équatoriale, afin de réduire de 75% le nombre de décès maternels entre 1990 et 2015.

La Cud «décharge» Etonde Ekotto

À la vue de ce qu'il a vécu depuis le début de l'affaire l'opposant à la Communauté urbaine de Douala, Edouard Nathanaël Etonde Ekotto a dû être bien surpris lors de l'audience du 24 mai 2012 de la Chambre criminelle du Tribunal de grande instance du Wouri.

Ce jour-là, il a comparu aux côtés de Paul Michel Lamine Mbassa, ex-Directeur des affaires économiques et financières et Directeur de la Cud Finances, Jean Djem, ex-receveur municipal et Jacques Mayinga, Directeur de la Cradem poursuivis pour deux affaires de malversations financières dont les procédures judiciaires ont été jointes malgré le refus des accusés. La première accusation porte sur le détournement de 5,250 milliards Fcfa, issus des emprunts obligataires de la Cud Finances. La deuxième affaire porte sur le détournement de 320 millions Fcfa à la Cud à travers le projet Cradem.

Le ministère public était appelé à conduire la cross-examination, avec les témoins à décharge. Ceux-ci, trois agents de la Cud qui se refusaient jusque là à venir témoigner, ont amené le tribunal à les

contraindre de comparaître.

Le ministère public et les avocats de la Cud vont donner au procès une tournure particulière en produisant une lettre de la Cud dans laquelle, cette dernière disait avoir trouvé un certain nombre de pièces justificatives qui avaient motivé leur constitution en partie civile. Dans la foulée, la Cud a annoncé abandonner les charges contre les accusés sur les opérations de déguerpissement des populations de Bépanda, l'assurance maladie avec Samiris assurance et la construction du Cercle municipal. Charges représentant pas moins de 600 millions Fcfa.

Devant cette annonce surprenante, le parquet a pris acte de la nouvelle position de la Cud et rétorqué que ses témoins avaient déjà déposé.

La suite du procès le 4 juin prochain gagne en intérêt. L'on pourrait s'acheminer vers de simples infractions boursières dans la première affaire, ramenant les accusations à de simples délits et à des condamnations de 5 ans au maximum.

En somme, du grain à moudre pour ceux qui voyaient là un autre procès politique.

Forum minier de Yaoundé

Du 29 au 31 mai 2012 s'est tenue à Yaoundé la deuxième édition du Forum minier, trois ans après la première édition. Objectif: examiner les enjeux et opportunités de la gouvernance dans le développement minier du pays. Stratégie minière, négociation des contrats, transports, transparence et question environnementales ont été au menu de cet événement ouvert par Calistus Gentry Fuh, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Mines, de l'industrie et du développement technologique.

«Le secteur minier au Cameroun est encore à ses débuts, et en dépit de la richesse géologique du pays, l'exploitation minière ne contribue pas de façon significative à l'économie et au développement du pays. Le pays manque toujours des mécanismes et de l'expertise nécessaires pour tirer partie de ses richesses mini-

rales. La nécessité d'améliorer l'accès à la connaissance et au savoir-faire est donc essentielle, tout comme celle visant à renforcer la coordination et la collaboration entre les différents acteurs du secteur minier», présente un document préparé par le gouvernement avant les échanges.

A ce jour, plus de 150 licences d'exploitation du sous-sol camerounais ont été délivrées, mais les Camerounais tardent encore à en ressentir les effets bénéfiques. Ce qui justifie l'engagement du gouvernement à mener la réflexion sur la construction d'un environnement plus favorable aux investisseurs camerounais et étrangers.

Pour l'organisation de ce forum, le gouvernement a bénéficié du soutien de la Banque mondiale.

REGIONS

SUD

KRIBI

350 mètres de digue

Les travaux de construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi semblent avancer de manière satisfaisante. C'est du moins le sentiment qui se dégageait le 25 mai 2012 quand le Comité de pilotage et de suivi (Copil) a fait une descente sur le site du chantier.

Depuis le 8 octobre 2011, date à laquelle le Chef de l'Etat, alors en campagne pour la présidentielle, a posé la première pierre, plus de 350 mètres de la digue de protection ont été construits. L'impressionnant ouvrage destiné à stabiliser le plan d'eau intérieur et à protéger le chenal d'accès au futur port est désormais visible au visiteur de Mboro.

La délégation conduite par Louis-Paul Motazé, Secrétaire général des services du Premier ministre et président du Copil, est repartie convaincue que le chantier sera livré, comme prévu, en 2014. Elle comprenait, entre autres, Robert Nkili des Transports, Yaouba Abdoulaye, ministre délégué auprès du Minepat, Patrice Melom, le coordonnateur du projet, les représentants de la partie chinoise, les élus locaux et le préfet de l'Océan.

Trois quatre-vingt ont été remis aux éléments du Bir qui assurent la sécurité en mer et sur terre des hommes et des installations.

EXTREME-NORD

Boko Haram sème la terreur

Depuis que Goodluck Jonathan, le président nigérian a fermé les frontières de son pays du côté camerounais, des centaines de Camerounais vivant dans les villages voisins du Nigéria, pour échapper aux frappes de la secte antioccidentale Boko Haram, s'enfuient comme ils peuvent. Maïduguri et Amchidé sont particulièrement touchés, avec une activité économique au ralenti.

A Amchidé, les populations vivent sous la terreur des coups de canon et le crépitement d'armes automatiques qui tonnent à moins d'un kilomètre du côté nigérian, à Banki. Le mouvement des populations fuyant les combats s'intensifie au jour le jour.

LITTORAL

DOUALA

Les benskeineurs à l'heure de la discipline

Le 31 mai 2012, Fritz Ntone Ntone, le Délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala (Cud) a confirmé la mise en exécution de la tolérance zéro pour les motos taxi dans la ville de Douala, à compter du 12 juin.

Cette mesure s'inscrit dans l'application du décret du Premier ministre de décembre 2008, fixant les modalités d'exploitation des motos taxi à titre onéreux, et vise à interdire la circulation des motos taxi dans certaines zones de la ville portuaire.

Le Dg de la Cud a précisé qu'il n'y aurait plus de délai dans l'application de cette mesure, car la date du 12 juin 2012 a été prise par consensus entre la Cud, la préfecture du Wouri et les conducteurs de motos taxi.

Après plusieurs mois d'identification, seuls 7000 sur 70 000 benskeineurs étaient recensés (pointage du 31 mai 2012). Pour accompagner la mise en oeuvre de cette mesure, la matérialisation des espaces circulants avance dans le centre-ville et la périphérie.

Haro sur Tsala Essomba

Par Kamdem Souop

Cameroun! Cameroun! Jusques à quand l'imposture sera-t-elle à la mode chez toi, pays des hommes et femmes morts sans sépulture parce qu'ils rêvaient de ta grandeur, pays des lève-tôt qui gagnent si peu de la sueur ensanguinée de leur front, pays des apprentis sorciers qui nous enfument de leurs gris-gris verbeux.

Depuis quelques semaines, nos oreilles sifflent en entendant le ramdam que fait ce quidam sur une entourloupe pour laquelle il a réussi, comme par magie ou du moins miracle qu'il dirait divin, à obtenir la caution morale de la présidence de la République. Et si, le Chef de l'Etat n'a pas consenti à être physiquement présent au lancement de la plus grande arnaque de l'histoire du Cameroun, il ne lui en a pas moins donné l'onction en se faisant représenter par Philippe Mbarga Mboa, qui n'est pas moins qu'un ministre chargé de mission à la Prc.

Sur la base, apprenons-nous, de Genèse chapitre 41, versets 1-54, il a décidé, lui, le «Joseph du Cameroun», de ratisser dans nos poches entre 100 et 600 milliards de Fcfa, à raison de «seulement» 1000 Fcfa par individu et par mois. Peu importe comment il a fait ses calculs qui sont, plus qu'on ne l'imagine, en deça de qui sera - ou est déjà! - récolté. Vous savez quand SE Paul Biya himself est derrière quelque chose, ça prend des allures d'opération «de salut national».

Et c'est ici que notre inquiétude atteint les sommets. Car, dans l'histoire des peuples, chaque fois que des alliances ont été nouées entre le politique et le religieux, entre le «temporel» et le «sacré», cela s'est fait au grand détriment des malheureuses populations qui n'y ont vu que du feu tandis qu'une élite sans scrupules se léchaient des babinas sanguinolentes, repue de sa basse besogne et se promettant meilleur score à l'avenir.

Le roublard Tsala Essomba, non content, comme avec lui, des centaines de gourous des quelques 700 dénominations «chrétiennes» qui pullulent au Cameroun, de spolier consciencieusement les pauvres hères qui leur font une confiance aveugle, notamment sur le terrain intarissable des dîmes, des offrandes, des contributions diverses, des bouteilles d'eau bénite, de foulard béni et autres exclusivités «pour la gloire de Dieu», voit désormais plus grand et c'est un comble que le premier Camerounais l'y ait suivi, même timidement.

L'opération «Coup de cœur», près de 20 ans plus tard, continue de faire des gorges chaudes dans les chaumières plumées au nom des Lions indomptables que voilà l'opération de dépouillement national sous le couvert d'un machin qui s'appelle «Ministère Va et raconte». Une extension du gouvernement? Wait and see.

J'y suis allé et je raconte qu'il est grand temps que la représentation nationale convoquée en session extraordinaire questionne le gouvernement sur une affaire qui, malheureusement ne suscite que de molles réactions ici et là alors que lui donner le moindre crédit c'est ouvrir la porte à toutes sortes de curiosités du même type à l'avenir. Car quand on dépasse les bornes, il n'y a plus de limites. Il nous semble que seul le législateur en votant la loi des finances que promulgue le Chef de l'Etat donne les pleins pouvoirs, d'année en année, au gouvernement de procéder à la collecte de l'argent des contribuables camerounais dans le strict respect de l'arsenal législatif et réglementaire de notre jeune Etat.



Tsala Essomba nous donne enfin l'occasion d'indiquer au législateur que de faramineuses sommes d'argent sont manipulées sans le moindre contrôle dans les différentes associations religieuses du pays.

Tsala Essomba, par son brigandage démasqué, nous donne sans doute enfin l'occasion d'indiquer au législateur que de faramineuses sommes d'argent sont manipulées de semaines en semaines depuis des lustres sans le moindre contrôle de l'Etat dans les différentes associations religieuses de notre pays. Il est grand temps d'y mettre bon ordre et que les taxes et impôts auxquels ces structures mafieuses se sont trop longtemps soustraites, en plus de production de rapports soumis à la Chambre des comptes, soient dûment payés désormais. Et c'est peu dire que de solliciter les contrôles de l'ANIF et de la CONAC sur le fonctionnement de ces républiques dans la République.

Chrétien, né de nouveau, je suis et le revendique et, comme je sais lire la Bible qui n'a rien de mystique, j'ai fait attention aux textes suivants qui s'appliquent bien à notre bonimenteur, escroc professionnel dans le très lucratif Spiritual business : « Or ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans un piège, et dans plusieurs désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition; car c'est une racine de toutes sortes de maux que l'amour de l'argent : ce que quelques-uns ayant ambitionné, ils se sont égarés de la foi et se sont transpercés eux-mêmes de beaucoup de douleur » (1 Tim 6:9-10) et « Or sache ceci que dans les derniers jours il surviendra des temps fâcheux; car les hommes seront égoïstes, avares, vantards, hautains, outrageux [...], ingrats, sans pitié, traîtres, téméraires, enflés d'orgueil, amis des voluptés plutôt qu'amis de Dieu, ayant la forme de la piété, mais en ayant renié la puissance. Or détourne-toi de tels gens » (2 Tim 3:1-5) ou encore « les hommes méchants et les imposteurs iront de mal en pis » (2 Tim 3:13) et « car il y aura un temps où ils ne supporteront plus le saint enseignement; mais ayant des oreilles qui leur démangent, ils s'amasseront des docteurs selon leurs propres convoitises, et ils détourneront leurs oreilles de la vérité et se tourneront vers des fables » (2 Tim 4:3-4). Et dire que je ne cite pas le livre de Jude.

Bonne lecture et que cesse de suite l'arnaque nationale de Tsala Essomba et ceux qui lui ressemblent !

INSTITUTIONNEL

MUNICIPALES

Un an de bonus pour les maires

Le 30 mai dernier, le Chef de l'Etat a pris un décret qui proroge le mandat des conseils municipaux jusqu'en juillet 2013.

Par Martial Nepoue

Le décret n°2012/240 du 30 mai 2012 était attendu depuis que le Président de la République a prorogé de 6 mois le mandat des députés.

S'il ne s'agit pas d'une surprise, la majorité des acteurs ayant reconnu la nécessité de décaler l'organisation des élections municipales qui devraient pour des raisons économiques et juridiques être couplées aux élections législatives, il n'en demeure pas moins que le texte pris par le Chef de l'Etat pose de nouveaux problèmes. Le premier, c'est que les acteurs politiques devraient être informés d'un calendrier électoral cohérent qui permettrait aux différents états-majors de partis politiques de se préparer à ces importantes échéances. Or, la prorogation de 12 mois du mandat des conseillers municipaux quand quelques semaines plus tôt celui des députés était repoussé de 6 mois fait tiquer. Certes, les conseillers municipaux, élus lors du scrutin du 22 juillet 2007 et dont la première session de plein droit s'est tenue le mardi 31 juillet 2007, voient leur mandat courir jusqu'au 31 juillet 2012, mais une épée de Damoclès est au-dessus de leur tête, un scrutin pouvant être organisé durant cette période, d'élections municipales dans les conditions prescrites par la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral. Cette incertitude sur des élections «intermédiaires», donnera-t-il droit à «un réel débat d'idées non seulement entre les candidats mais aussi entre les candidats et le peuple», comme le souhaite Vincent Sosthène Fouda? Rien n'est moins sûr. Le deuxième problème soulevé par certains analystes est en rapport avec les raisons qui ont conduit au report des élections municipales et législatives. Après avoir longtemps refusé de suivre la société civile et certains partis politiques de l'opposition qui depuis 2009 réclamaient à cor et à cri un code électoral harmonisé et une refonte des listes électorales, le gouvernement y a enfin accédé.

Le 18 avril dernier, sur les six candidats qui étaient en lice pour exécuter le marché de la refonte biométrique, dont un collectif d'ingénieurs camerounais et des entreprises allemande, canadienne, sud-africaine et française, le groupe allemand Giesecke & Devrient sélectionné, a obtenu un délai de dix mois pour diriger cette opération chiffrée à 7,8 milliards Fcfa. En attendant une mission d'Elecam en Allemagne dans les prochains jours pour évaluer le degré d'avancement des préparatifs, vérifier l'état de confection des cartes électorales, recevoir les récépissés «avec photo éventuellement» et le contenu des kits électoraux, Elecam a d'ores et déjà versé au prestataire un acompte de 2,5 milliards.



Publié avec le soutien de



Directeur de publication / Rédacteur en chef
Kamdem Souop (77 71 68 86)

Rédaction
Guy Bertrand Kamte, Marcelin Angounou, Madeleine Assen, Honorine Ngangue, Martial Nepoue

Consultants
Charlie Martial Ngounou (Finances locales - Gouvernance)

Emeran Atangana Eteme (Décentralisation)

Secrétaire de rédaction
Defo Tamcha

Conseil en communication
Creativa

Imprimerie
Jv-Graf - Yaoundé

Commercial
98 21 56 06

Distribution
Messapresse

GOUVERNANCE LOCALE : ENJEUX

Ctd : Au coeur d'intérêts multiples

Les couloirs des collectivités locales camerounaises pullulent de personnes dont la présence et la régularité s'expliquent par des intérêts souvent divergents.

Par Kamdem Souop

Qu'il envisage sa fonction comme leader ou comme manager municipal, le maire occupe l'essentiel de ses journées à jouer les équilibristes entre les attentes au demeurant nombreuses et souvent irrésolues des populations à la base et celles d'acteurs du territoire dont la puissance de conviction varie selon qu'ils se recommandent de tel ministre, député ou élite, qu'ils sauront se montrer généreux à la suite d'un «4.9», qu'ils sont de la société civile, conseillers municipaux ou même journalistes. Dans certains cas, comme à Bandjoun ou Douala 5, par exemple, c'est moins le maire que le milliardaire ou la femme d'affaires que ces visiteurs téméraires veulent rencontrer, l'hôtel



La commune gère des acteurs aux intérêts multiples et divergents

de ville, espace public, étant plus accessible que les couloirs feutrés du dernier étage de la holding que gère parallèlement l' élu local. Enfin, à première vue.

Interlocuteurs gourmands?

C'est que la commune ou la communauté urbaine, en véritable arène, concentre toutes sortes de gladiateurs qui veulent tous le gros lot, peu importe s'ils écrasent tous les autres acteurs sur leur passage et ne laissent que des miettes aux populations, qui, théoriquement détiennent le pouvoir qu'elles ont ponctuellement confié à l'exécutif muni-

pal. Tout part du terrain politique. Les élus locaux sont investis par des partis politiques, à qui ils doivent d'avoir été souvent choisis dans des conditions antidémocratiques, et qui font peser sur eux tout au long de leur mandat la «discipline du parti», ouvrant la porte à des choix d'action ou d'inaction dictés par le bureau politique de leur appartenance politique. Puis il y a le terrain économique. En l'absence d'un salaire et d'un statut leur garantissant un minimum d'avantages liés à leur fonction, les maires et avec eux

leurs conseillers municipaux en sont à trouver à tout prix des failles dans l'arsenal législatif et réglementaire régissant les collectivités locales pour battre monnaie sur le dos de leur commune via les marchés. Quand des hommes de paille ne peuvent pas gagner des marchés pour eux, il reste les rétrocommissions sur ce que les habitués appellent «4.9».

Les services déconcentrés de l'Etat ne sont pas restés, eux qui font du chantage aux élus locaux pour apporter leur éclairage technique aux différents projets communaux, éclairage réputé gratuit puisqu'ils émergent au Trésor public, qui finance, lui aussi, le fonctionnement des collectivités locales.

La société civile est, soit de son fait, soit sur sollicitation des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, souvent appelée à effectuer des descentes sur le terrain dans le cadre de formations visant le renforcement des capacités des ressources humaines communales, le suivi-évaluation du budget d'investissement public ou des marchés publics. Le moins qu'on puisse

dire, c'est qu'il faut «gérer» et prendre en charge ces «intrus» dont la capacité de nuisance est légendaire, même lorsqu'ils adoptent la posture de médiateur des autres acteurs du territoire. Et c'est assez logiquement qu'on note les réticences des organisations de la société civile à évoquer le financement de leurs missions sur le terrain.

Même les journalistes y vont de leur grain de sel, en «se laissant convaincre» de passer sous silence des dérives, de publier des articles «Killaw» ou de prendre position contre des adversaires du maire.

Citoyenneté

Ce jeu d'intérêts que doit gérer un acteur politique soucieux de s'installer durablement dans le fauteuil d'édile - absence de limitation de mandats oblige - serait assez facile à arbitrer, billets de banque aidant, s'il n'existait pas des citoyens désireux de voir leurs avis pris en compte dans la définition des projets visant l'amélioration de leurs conditions de vie. Surtout qu'à travers les impôts, ils en financent la réalisation, en attendant les échéances électorales.

Le débat sur le profil des maires est-il pertinent?

Difficile d'évoquer les questions de gouvernance locale sans que survienne à un moment le débat sur le profil académique, social ou politique des maires.

Par Kamdem Souop

Telle commune est gérée par un illettré mais redoutable harangueur de foules, telle autre a pour édile un homme d'affaires analphabète mais fine politicienne, telle autre un maire tout juste pourvu d'un Certificat d'études primaires et porté par le chef traditionnel, quand dans telle autre localité on se plaint d'un maire qui ne prend jamais la parole dans les foras auxquels il croit devoir participer absolument quand il ne s'y endort pas tout simplement. Les griefs sont nombreux. Pour Simon Oumarou, maire de Mbé (Adamaoua) : «Quelque part, c'est pertinent. Si vraiment un maire est illettré, c'est une difficulté pour qu'il s'en sorte. Si nous prenons une rencontre comme celle-ci [séminaire de restitution d'une étude sur la décentralisation, ndr], comment fera-t-il pour les restitutions auprès de ses administrés et de son conseil municipal ? Il faut qu'il soit quand même instruit.» Cet avis est partagé par Nana Missa, Maire de Ngan'ha (Adamaoua), il répond : «Oui, la question du profil des maires est pertinente. Les maires viennent de tous les horizons et il y en a qui sont analphabètes. Mais le fait d'avoir de l'argent ou d'appartenir à une grande famille, ou à une chefferie traditionnelle, leur donne le droit d'être élu maire. Quelquefois, au moins l'un de ses adjoints a quand même des aptitudes intellectuelles. Je crois qu'il devrait être possible, avant leur prise de fonction d'aller en formation même pendant 4 ou 5 mois, afin qu'ils apprennent les notions élémentaires de la gestion d'une commune. En laissant la situation telle qu'on la vit actuellement, on aboutit au bout de cinq ans à la sanction. Cette sanction est à mettre à l'actif de l'administration qui n'a rien fait



pour relever le niveau intellectuel d'un élu sans atouts intellectuels. Or, même aux tirailleurs, on apprend à tirer avant de les envoyer au front. Si vous prenez quelqu'un qui doit gérer de grands enjeux sur le plan administratif, politique, financier. Si au bout de 5 ans, sa population le sanctionne, c'est que vous y avez contribué, puisque vous ne lui avez donné aucune formation.»

Quant à Fissu Kuma, maire de Yagoua, il répond : «Le maire devrait avoir un minimum de bagage intellectuel. Aujourd'hui, ce n'est plus la participation, mais l'action. Et pour agir, il faut comprendre ce qu'on fait, et de ce point de vue, je crois que les maires devraient avoir au minimum le Bepc. De même, je crois que les conseillers municipaux devraient savoir lire et écrire couramment pour se défendre dans les foras, devant les bailleurs de fonds, ou pour comprendre la notion même de transferts de compétences.» Mama Abakaï, maire de Lagdo (Nord) dit par le contraire : «En principe, on ne peut pas accepter que n'importe qui devienne conseiller municipal et par ricochet maire. Le maire représente une partie du territoire national et en tant qu' élu, il doit participer à des foras, représenter sa commune au niveau national et international. Il est donc normal qu'il ait un

certain profil, une certaine carrure; ce qui ne signifie pas qu'il soit bardé de diplômes. Cela participe même de soigner l'image de notre pays à l'étranger.»

Albert Anicet Akoa, Maire de Ngoulemakong (Sud) et Vice-président national de l'association des Communes et villes du Cameroun va plus loin et questionne l'ensemble du conseil communal : «Quand on parle de démocratie locale, c'est un tout complexe. Démocratie veut dire choix à l'exclusion de toute anarchie. Choisir la voie de son développement. Les peuples aujourd'hui, doivent savoir choisir leurs élus. Toute le monde, devant ses responsabilités, devra apprendre à faire les bons choix, pour que les choix du coeur laissent place aux choix de la raison. D'ailleurs, le profil commence à se dessiner de lui-même: pour être un acteur du développement aujourd'hui, un acteur de la décentralisation, ce n'est pas qui veut mais qui peut. Quand on parle de planification stratégique, d'accompagnement des économies locales, sans être péjoratif, il s'agit il faut des spécialistes. Tel que c'est parti, il sera difficile aux charlatans de gérer une commune dans notre pays. Il ne suffit plus de savoir haranguer les foules ou faire des réunions nocturnes pour dire qu'on fait de la politique. Or le profil des maires ne saurait être défini sans celui des conseillers municipaux. Toutefois, nous ne disons pas que nos conseils municipaux doivent se transformer en conseils d'intellectuels. On ne construit pas un village, une cité ou un pays avec les seuls intellectuels, mais avec toutes les forces vives.»

Thomas Minsili Eba, maire de Mvangan (Sud) interpelle la tutelle et le législateur : «Je pense que c'est une question qu'il faudra poser aux institutions qui nous gèrent. Cela devrait se faire peut-être au niveau du Minatd, et même au niveau de la représentation nationale. Au moment où l'Etat se décentralise, cédant un certain nombre de compétences aux maires, il faudra bien que le maire soit quelqu'un qui a une certaine ouverture d'esprit, qui a la possibilité, intellectuellement parlant, de comprendre un certain nombre de

choses. Figurez-vous que nous prenons part assez régulièrement à des ateliers, à des séminaires d'un niveau assez élevé. Donc ce serait assez dommage pour une commune que son maire soit quelqu'un qui pourrait ne pas comprendre ce qui s'y dit. Je me dis que le moindre des choses serait que celui ou celle qui aspire à être maire aujourd'hui au Cameroun ait un certain background intellectuel qui lui permettrait d'assumer convenablement son travail. Cela étant, il n'en reste pas moins que le maire, c'est un gestionnaire certes, mais c'est essentiellement une responsabilité politique pour le bien-être des populations de sa commune. Il n'est toutefois pas nécessaire que le maire soit quelqu'un de particulièrement éclairé intellectuellement et cette ouverture d'esprit que j'applique aux maires, ce n'est pas seulement d'être allé à l'école. Mais avoir le tact nécessaire dans la gestion de la cité, l'humilité pour s'entourer de personnes capables de vous aider à gérer.»

Jean Beas, maire de Yingui (Littoral) aborde de le problème sous un angle différent : «Un maire doit être un bâtisseur. Pour moi, son profil, c'est celui de serviteur. Animé de l'amour de sa commune, il doit servir et non se servir.»

La démocratie en péril

Des experts tels que Ousmane Sy, ancien ministre malien de l'Administration territoriale et des collectivités locales et aujourd'hui conseiller municipal de Badiangara, ou Falilou Mbacké Cissé, ancien secrétaire général de mairie au Sénégal et aujourd'hui chercheur à l'Alliance pour la refondation de la gouvernance en Afrique, estiment que la clé du problème se trouve ailleurs, notamment dans la qualité de la ressource humaine qui anime la vie de la commune aux côtés du maire. C'est pourquoi, ils proposent de doter les communes du continent d'administrations compétentes. Et de conclure que régler le problème du leadership local par la définition d'un profil des élus locaux, c'est mettre la démocratie en péril.

ET DEFIS DE L'ARENE COMMUNALE

La commune au carrefour des tutelles

Le processus actuel de décentralisation fait de la commune l'animateur principal du développement, mission difficile à accomplir du fait des nombreuses tutelles encombrantes.

Par **Flaubert Djateng***

Les compétences de 1ère, 2ème et 3ème générations du processus de décentralisation concernent les aspects cruciaux de la vie des citoyens. Bien que les tâches décentralisées ressemblent plus à la délégation, on peut observer que les missions sont au cœur du développement. L'éducation, la santé, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, l'emploi et bien d'autres sont des secteurs clés qui, bien gérés, vont influencer sur la qualité de vie des Camerounais. Les deux dernières années ont vu les ministères en charge de ces secteurs déléguer certaines tâches aux communes. Pour certains acteurs, ceci est le premier pas de la décentralisation ! wait and see.

L'exercice de ces compétences pose de nombreux défis aux exécutifs municipaux. Il est indéniable que la décentralisation bien exécutée constitue un levier déterminant pour la démocratie avec comme corolaire la participation des citoyens à la prise de décision sur des sujets les concernant.

Pourtant les sphères de pouvoir sont encore loin des citoyens. Les communes, pour exercer leurs compétences, doivent faire preuve de beaucoup d'inventivité et d'entregent. Les magistrats municipaux n'ont pas les cartes en main.

Pour pouvoir investir, ils ont besoin de ressources financières. Ils doivent mobiliser les ressources locales, assurer l'élargissement de l'assiette fiscale. Dans les cas où ils ont besoin d'un crédit, une forte mise de départ serait à leur avantage. Les com-



Le Minatd et le Minfi, seules tutelles des Ctd ?

pétences humaines à leur disposition pour relever ce défi sont le receveur municipal et dans une certaine mesure le secrétaire général. Ces deux types de personnel sont affectés à la commune soit par le ministre des Finances pour le receveur, soit par celui de l'Administration territoriale pour le secrétaire général.

Zenü Network dans la mise en oeuvre du Projet de promotion de la gouvernance locale (Pgl/Ol) avec le soutien de l'Union européenne a constaté que ces deux employés de la commune ne sont pas redevables au maire, et par conséquent pourraient échapper à son contrôle et à son pouvoir. Le ministère des Finances exerce une tutelle financière sur la vie de la commune, soit à travers son receveur, soit par le truchement des dispositifs règlementaires en relation avec les finances communales.

Tutelles et discipline du parti

La réussite de la décentralisation passe aussi par l'existence des espaces d'analyse, de débat et de confrontation d'idées. Une hypothèse partagée par le Pgl/Ol étant que la concertation est un des mécanismes institutionnels de participation à

l'action publique où les différentes parties prenantes s'entendent pour atteindre un but commun. Certains éléments de la gestion des conflits ont des liens avec les mécanismes de concertation. On peut citer à titre d'exemple le fait que chaque partie prenante considère la situation avec "ses lunettes et ses écouteurs" avec une tendance à négliger celles des autres. On peut aussi mentionner l'utilité de s'accorder sur les mécanismes de régulation entre les acteurs.

Pour nous le conseil municipal était le creuset de la participation. Ce lieu qui rassemble les conseillers venant de tous les coins de l'espace communal, cet espace où se prennent les décisions cruciales de la commune. On a aussi pensé que les conseillers municipaux étaient ceux pouvant impulser des espaces de rencontre avec les citoyens pour consultation ou pour compte rendu.

Que non ! Le conseil municipal est loin d'être cet espace de débat, d'analyse et de réflexion. Il est très souvent plombé par la tutelle politique du parti dominant du conseil municipal. La « discipline du parti » règne ici en maître. Celui qui essaie de ne pas marcher suivant les lignes est tout de

suite rappelé à l'ordre, et il risque sa place en cas de désobéissance.

Puis il y a la tutelle administrative, celle du Préfet. Les responsables chargés de la décentralisation évoquent le principe de « progressivité » pour justifier la tutelle administrative actuelle. Pour eux, le processus de décentralisation est « nouveau » et demande de le gérer avec beaucoup de tact, sinon il sera la source des maux difficiles à éradiquer. Le Cameroun est un pays de « paix » disent-ils, la décentralisation ne signifie pas que l'ordre n'existe plus, il faut tuer les velléités de sécession qui pourraient animer certains belliqueux. Pour cela, chaque décision de l'exécutif doit avoir l'onction de la tutelle. Même si les maires réclament le contrôle à posteriori, il leur est donné le contrôle à priori. Il existe d'autres micro-tutelles qui embrigadent la commune, on pourrait citer entre autres, la tutelle technique que devrait exercer les services déconcentrés de l'Etat.

Pour une décentralisation effective, il faut aider la commune à s'affranchir de toutes ces tutelles.

*Coordonnateur du Zenü Network

Projet Promotion de la Gouvernance Locale, projet financé par l'Ue et s'exécutant dans les régions de l'Ouest et du Littoral (PGL/Ol) www.zenu.org

Cette page est publiée avec le soutien de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.



La société civile comme partenaire stratégique?

Les organisations de la société civile sont souvent associées au fonctionnement des collectivités locales dans le cadre des nombreuses formations qu'elles proposent.

Par **Marcelin Angoumou**

De nombreux reproches sont faits à la société civile dont les organisations sont sollicitées pour le renforcement des capacités communales, l'élaboration du plan communal de développement, le montage de projets, la recherche de financements mais aussi le suivi-évaluation des marchés publics et du budget d'investissement public. Ce n'est point l'objet de leur intervention dans les collectivités territoriales décentralisées qui leur est reproché, mais davantage le fait de saisir, avec une longueur d'avance, les enjeux du développement local alors même que les populations concernées par les batailles que se livrent cet acteur particulier de l'espace local et l'exécutif communal n'y comprennent pas grand chose.

La conséquence de cette « prise de pouvoir » par les Osc, c'est qu'il va naître le débat de la légitimité de leur place dans la définition, la conduite et le contrôle de l'ac-



Les Osc sont très impliquées dans les formations des acteurs

tion publique locale. La société civile est-elle un simple médiateur qui facilite, par la mise à contribution de ses compétences variées, la rencontre et le dialogue des gouvernants et gouvernés? Lorsqu'elle se place à la table de discussion comme représentant les populations, porte-t-elle vraiment la parole et les préoccupations des populations? Si oui, quelles ont été les mécanismes par lesquels elle a obtenu cette représentativité, alors que les élus peuvent valablement faire valoir le processus électoral comme mécanisme par lequel ils ont légalement obtenu le droit de parler et agir au nom des populations? Seulement, ces questionnements ne tem-

pèrent pas la légitimité croissante des Osc. Celles-ci, en plus d'avoir l'onction des partenaires au développement qui, d'ailleurs, en financent en grande partie le fonctionnement et les interventions sur le terrain, accroissent d'année en année leur légitimité auprès des autres acteurs du territoire. Ce qui rend difficile le choix des élus locaux de les ignorer.

Partenaire stratégique

Flaubert Djateng, le Coordonnateur du Zenü Network, affirme que « La société civile est le seul acteur du territoire qui n'est pas en quête de pouvoir politique - comme les partis politiques - ou économique - à l'image

des entreprises. Ce qui le rend moins enclin à subir des influences nuisibles à son activité sur le terrain. » C'est du moins le cas théoriquement. Car dans la pratique, il est difficile pour les Osc de ne pas subir le « dilatat » des partenaires au développement qui, en finançant leurs activités, orientent dans un sens précis.

Toutefois, cette dépendance financière des bailleurs de fonds a l'avantage d'introduire dans le fonctionnement des Osc l'obligation de rendre compte. Cette redevabilité est l'un des chevaux de bataille de la société civile dans son désir de promotion de la démocratie participative au sein des collectivités locales.

Les activités de planification requièrent une somme de compétences fort coûteuses que les collectivités locales ne peuvent mobiliser sur fonds propres. Les partenaires au développement, à travers les différents projets d'appui à la décentralisation et au développement local, donnent à l'occasion aux exécutifs municipaux de travailler sur des problématiques de gouvernance démocratique, territoriale ou financière avec l'appui des experts des Osc.

Par ailleurs, force est de constater que l'hyper-spécialisation notée depuis quelques années au sein de la société civile camerounaise en fait un partenaire incontournable des communes et communautés urbaines.

Falilou Mbacké Cissé : “ La crise de la gouvernance en

Falilou Mbacké Cissé est titulaire d'un Master 3ème cycle en Management du développement territorial et d'un Dess en administration des collectivités locales de l'Université Strasbourg III (France). Il a été Secrétaire général de la Commune de Rufisque (1996-97), Assistant technique au Paddel-Coopération française (99-03), Expert-conseiller auprès de l'Union des associations d'élus locaux du Sénégal (05-08), Conseiller en décentralisation du Partenariat pour le développement municipal (08). Il est actuellement Chercheur à l'Alliance pour la refondation de la gouvernance en Afrique (Arga).



“ Il fallait que les Africains prennent l'initiative de réfléchir à un projet africain de gouvernance ”

Comment est née l'Arga ?

L'Arga est née de la rencontre d'acteurs et de personnalités africaines qui en un moment se sont croisés pour réfléchir sur les difficultés auxquelles ils étaient confrontés dans leurs organisations respectives ou dans l'exercice de leurs responsabilités. Ce sont des acteurs qui ont exercé des responsabilités gouvernementales, qui ont très souvent conduit les processus de décentralisation dans leurs pays. Ce sont aussi des organisations qui ont travaillé sur l'appui au monde rural.

En discutant, ces autorités, ces personnalités et ces organisations se sont rendu compte qu'elles se sont confrontées à des problèmes liées à des questions de gouvernance, dans la mesure où ces organisations et personnalités travaillaient, mais c'est comme si elles brassaient du vent.

Cette problématique de la gouvernance est apparue alors que la question qui était soulevée à la fin des années 90 et au début des années 2000, c'était la problématique de la bonne gouvernance. On semblait dire que si les sociétés africaines avaient du mal à avancer dans leur projet de modernité, c'est parce que les ressources publiques étaient mal gérées, c'est parce qu'il y avait un déficit de démocratie. Et la démocratie était réduite à la simple élection. Bien entendu, cette acception de la gouvernance était plus ou moins produite par les institutions financières internationales. On comprend le souci qu'il y avait derrière : quand vous donnez des fonds aux Etats africains, il est normal que vous intéressiez à la manière dont ces ressources sont gérées, que vous intéressiez aux personnes dans les mains desquelles vous placez cet argent. Pour nous, c'était assez réducteur de n'aborder les difficultés des sociétés africaines que sous cet angle.

Nous sommes arrivés à la conscience que le problème était beaucoup plus profond. Il s'agit probablement de la crise de l'Etat africain post-colonial qui a dû mal encore à fédérer l'ensemble de ses composantes dans une nation, avec des pouvoirs

publics qui sont exercés dans le sens du bien commun, avec des modes de régulation qui nous permettent de gérer les contradictions et les conflits qui traversent toute société politique.

Nous nous sommes dit qu'il ne faut pas que notre approche de la gouvernance nous soit dictée, que la gouvernance soit une recette ou un modèle qu'on implémente en Afrique à partir des considérations que je viens d'évoquer. Il fallait que les Africains prennent l'initiative de réfléchir à un projet africain de gouvernance. C'est ainsi que l'aventure a commencé. Car aussi longtemps que nous n'aurons pas résolu ce problème, toutes les initiatives en faveur du développement seront vaines.

Abordant la question de la gouvernance et de la crise de l'Etat qui est au coeur de la crise de gouvernance, nous nous sommes dit qu'il faut dépasser l'approche légaliste et formelle de la gouvernance pour poser la question de la légitimité de la gouvernance. Légitimité de la gouvernance qui signifie, à notre sens, que les institutions et les règles doivent être enracinées dans nos sociétés. A partir de ce moment, on s'ouvre au reste au monde, on prend ce qu'il y a de bien là-bas, on invente notre projet de modernité et on avance. Mais aussi, sans être passésistes, de recourir au passé sans y retourner véritablement.

Nous nous sommes dit, à côté de la gouvernance, il faut qu'on élabore sur la notion d'une gouvernance légitime. Dans cette gouvernance légitime, bien entendu les pouvoirs publics sont exercés dans le sens du bien commun parce qu'il faut répondre aux aspirations matérielles et immatérielles des populations. Mais il faut que les institutions qui nous gouvernent fassent sens pour nous, parlent à notre être socioculturel africain. Voilà le défi que nous nous sommes lancés. Dans ce contexte, nous avons pensé qu'il fallait donc

“ Dans le projet de refondation de la gouvernance et de légitimation des institutions publiques, le local peut être présenté comme le niveau stratégique ”

qu'on ouvre des dialogues inclusifs, de sorte que chaque acteur puisse, à partir de son propre vécu, contribuer à la construction de cette doctrine qu'est la gouvernance légitime et, de façon plus générale, puisse participer à la gestion des affaires publiques.

Quelle est votre analyse de la réflexion politique sur les différents enjeux au niveau local ?

Nous pensons que la crise de l'Afrique est fondamentalement une crise de l'Etat postcolonial tel qu'il existe et tel qu'il fonctionne sur le continent. Nous avons d'autres pouvoirs qui existent et dans lesquels nos sociétés se reconnaissent parfaitement. Par contre, le pouvoir de l'Etat a beaucoup de mal à avoir prise sur les populations africaines. Simplement parce que le pouvoir de l'Etat, dans son essence, dans ses logiques d'intervention, dans ses modalités pratiques, ne semble pas coller aux réalités des sociétés africaines.

Nous nous sommes dit que pour répondre à la crise de l'Etat, pour renforcer la légitimité des institutions publiques, il faudrait peut-être décentraliser, de sorte que les pouvoirs soient au plus près des populations. En étant au plus près des populations, on crée là les conditions d'un dialogue direct entre les demandes des dites populations et l'action publique qui permet d'y répondre. En travaillant de cette façon, l'Etat peut prendre sens parce que les collectivités locales qui en sont les démembrements vont connaître une certaine légitimité qui va déteindre sur l'Etat central.

Comme vous le voyez, cette légitimité se construit par escalier. Ce qui veut dire que dans le projet de refondation de la gouvernance et de légitimation des institutions publiques, le local peut être présenté comme le niveau stratégique. Et là, si nous voulons que l'Etat ait du sens, il faudrait qu'au niveau le plus proche des citoyens, ses démembrements aient du sens. Et ce sens, c'est d'abord leur utilité sociale mais aussi leur intelligibilité par les populations à la base. Si les populations ne comprennent pas ces normes qui les gouvernent, si elles ne comprennent pas la logique des institutions qui les gouvernent, c'est tout naturellement qu'elles vont s'en détourner.

Prenez un exemple, dans toutes nos sociétés, nous voyons qu'il existe divers types de citoyenneté : citoyenneté commu-

nautaire, citoyenneté religieuse et même, si vous le permettez, citoyenneté sociale. Celles-ci sont bien vécues, et je prendrai seulement le volet de la participation financière des populations. Elles financent sans contraintes des initiatives communautaires, elles contribuent avec plaisir à des initiatives religieuses ou sociales, à tel point que ces populations sont même gênées quand elles ne s'acquittent pas de leur devoir vis-à-vis de leur communauté, de leur religion ou de la société.

“ Il est donc important de revoir l'Etat de manière à ce qu'il fasse sens de la même façon que les autres pouvoirs intermédiaires ”

Par contre concernant l'Etat, ça ne gêne personne de frauder le fisc ou de se soustraire du paiement de ses impôts et taxes. Cela signifie quelque chose. Le problème, ce n'est pas de l'incivisme fiscal, puisque les taxes et impôts sont payés par ailleurs, à travers d'autres formes de citoyenneté. C'est quand il s'agit de l'Etat que l'on ne paie pas. Il est donc important de revoir l'Etat, de manière à ce qu'il fasse sens chez les populations de la même façon que les autres pouvoirs intermédiaires font sens. C'est ici que se situe le premier enjeu de la conduite des politiques de décentralisation : valoriser l'échelle locale. C'est un dessein politique. Car la décentralisation devient à ce moment un choix de méthode au service d'un projet de gouvernance, donc d'un projet politique.

Le deuxième enjeu est économique. Ici la décentralisation devient un choix de méthode au service d'un projet de développement socio-économique des territoires. Car depuis les indépendances, nous avons axé nos stratégies de développement sur des leviers que nous ne maîtrisons pas : l'aide au développement, la dette, la coopération bilatérale et multilatérale. Dans le même temps, nous ne pouvons pas dire que l'Afrique ne regorge pas de ressources économiques ou naturelles. Or, nous avons du mal à prendre conscience de ce potentiel et à le valoriser. Et dire que tout ce potentiel est ancré sur

Afrique est la crise de l'Etat post-colonial"

un territoire, donc au niveau local. En conséquence, si nous voulons nous développer, nous avons l'obligation de nous intéresser davantage à la problématique du développement local, du développement endogène. Or, c'est à ce niveau, le local, que l'on retrouve les ressources, les entreprises, les compétences, les expertises, les ressources humaines. Il faut en prendre conscience et développer une stratégie qui permette d'éclorer ce potentiel au niveau local et de le fédérer au niveau national. Là aussi nous avons péché.

En termes de modalité, il faut décloisonner les acteurs étant convaincus que chaque acteur a un rôle irremplaçable à jouer. On reconnaît les acteurs, on admet leur institutionnalisation à travers des espaces de dialogue inclusif, à travers des processus délibératifs inclusifs. Et à partir de ce moment, on crée une synergie, une force de pensée et d'action qui permet véritablement promouvoir le développement local et le développement national.

Pourquoi l'élite africaine ne s'est pas penchée sur le modèle proposé par la Jamariya libyenne, ne serait-ce que dans une perspective historique?

Si vous pensez que c'est un système probant et efficace, il y a lieu de le visiter. Mais à l'Arga, nous sommes un peu réservés sur les modèles. Car il appartient à chaque société de produire ses propres modes de régulation, de se construire un projet collectif, d'essayer de promouvoir sa propre vision, ses propres stratégies, son propre modèle. Bien entendu, cela se fait, en s'appuyant sur ses réalités et ses spécificités, tout en restant ouvert au reste du monde.

" Que les organisations de la société civile prennent vraiment ce que veulent et ce que disent les populations, et que chaque citoyen puisse prendre sa part dans la réflexion et le dialogue "

Certains analystes estiment que la société civile qui est mieux outillée pour percevoir les jeux d'intérêts qui ont cours au niveau local, est en train de phagociter la recomposition des pouvoirs pourtant nécessaire au succès de cette réforme de l'Etat. Quel est votre avis à ce sujet?

C'est un mauvais procès que l'on fait à la société civile. Dans l'absolu, celle-ci a un rôle à jouer dans le contexte de décentralisation. Toutefois, il est vrai qu'il faut éviter certaines dérives qui d'ailleurs ne peuvent manquer. Parmi ces dérives, il y a la confiscation de la parole des populations ou la dérive de substitution qui se cache derrière. On devrait s'assurer que les organisations de la société civile qui sont structurées et qui travaillent sur ces questions portent vraiment ce que veulent et ce que disent les populations; de même qu'on devrait s'assurer que chaque citoyen puisse de façon libre et éclairée prendre sa part dans la réflexion et le dialogue sur la gestion des affaires publiques.

L'action et l'espace publics ne sont pas si étroits pour qu'on s'aventure à chasser une catégorie d'acteurs.

Quelle est donc la place que vous attribuez dans ce contexte aux élites et aux autorités traditionnelles?

Les élites, à notre avis, ont un rôle à jouer tout en évitant à nouveau la confiscation. Penser que les questions de gouvernance et de développement sont des affaires intellectuelles ou institutionnelles, où les acteurs non institutionnels ou non intellectuels n'ont pas leur mot à dire, est une grave erreur. Pour nous, chaque acteur a un vécu par rapport à la gestion des affaires publiques. Par rapport à son vécu, il peut réfléchir, poser un diagnostic, faire une analyse de son expérience, formuler des propositions pour améliorer son vécu.



C'est maintenant en mettant en dialogue toutes ces perceptions, toutes ces expériences, toutes ces propositions que l'on parvient à construire un projet collectif dans lequel tout le monde se retrouve et auquel tout le monde adhère.

Etes-vous satisfait de la manière avec laquelle les médias traitent l'actualité des collectivités locales?

Il faut dire que la presse est souvent assez absente sur les questions de décentralisation, si ce n'est de donner des informations factuelles, sans analyse. Il y a encore beaucoup de chemin à faire, parce que la décentralisation bute à des problèmes d'incompréhension des enjeux et des logiques. Et la presse a un rôle à jouer de ce point de vue. Comment peut-elle faire pour que tout le monde soit édifié et parvienne à une compréhension partagée sur les enjeux et défis de la décentralisation? Tel est le défi. Je crois que le scandale est très sexy et intéresse davantage la presse. Mais les questions de décentralisation doivent être abordées dans le fond. Il n'y a pas de place pour le people.

Quel est selon vous le portrait robot du citoyen?

C'est tout simplement celui-là qui a conscience de ses obligations, de ses responsabilités et qui les traduit au quotidien dans les actes. Ce n'est pas une opposition entre gouvernants et citoyens, entre intellectuels et non intellectuels. Chacun doit traduire cette citoyenneté dans les respon-

" Il faut doter nos municipalités d'administrations compétentes "

sabilités qui sont les siennes dans la société. **Les Camerounais vont renouveler les élus municipaux dans quelques mois. Au regard d'un certain nombre de constats d'échec et des défis croissants que doivent relever les élus locaux, des analystes ont proposé que soit défini un profil des maires. Quel est votre position dans ce débat?**

C'est quand même étrange qu'on pose cette question sans questionner le profil des ministres ou des chefs d'Etat. Les maires ont bon dos.

C'est le système qu'il faut revoir. Comment voulez-vous que le maire, qui est un homme politique, qui a été élu par ses électeurs qui ont vu en lui un certain

n'admet pas que les listes aux municipales soient proposées par les partis politiques, afin d'assurer une certaine autonomie au niveau local.

Un certain nombre d'événements sont organisés pour promouvoir l'intercommunalité. Quelle est votre analyse de leur impact sur la promotion du développement local et d'économies locales fortes?

Des événements comme Africités notamment sont à saluer. Parce qu'ils mettent en relation divers acteurs tous intéressés par la problématique du développement local. En créant ces occasions qui permettent à ces acteurs de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences, de discuter de problèmes communs, on constitue là des réseaux de connaissances, des réseaux d'échanges d'expériences, des réseaux de débats thématiques, qui inévitablement enrichissent les uns et les autres et par conséquent impactent les processus de décentralisation et de développement local.

Il faudrait maintenant éviter que ce soit des grands-messes. Il faudrait qu'on exerce un certain suivi des résolutions prises lors de ces rencontres.

" Pourquoi on n'imaginerait pas des partenariats qui permettraient aux collectivités locales de se mettre ensemble pour créer un label, mettre sur le marché des produits et services? "

Vous fustigez, comme bon nombre d'analystes, les travers de la coopération bilatérale. Mais ne croyez-vous pas que la coopération décentralisée charriera les mêmes problèmes et les mêmes effets au niveau local?

C'est difficile de le dire d'emblée, car nous pensons que la coopération décentralisée a moins de pesanteurs que la coopération bilatérale. On ne retrouve pas nécessairement ici les conditionnalités et les contraintes de l'autre formule.

La coopération décentralisée peut être une opportunité si on la sort du folklore et de l'expérimental. Nous avons connu des cas de coopération décentralisée très intéressants où la coopération tournait autour du développement économique local avec des transferts de savoirs, de compétences, de ressources, sur l'agriculture, l'élevage, l'énergie. Mais il est temps de passer à l'échelle supérieure, c'est-à-dire passer des microprojets à des programmes durables profitables aux deux parties. Il est donc nécessaire de s'inscrire dans une véritable formule de partenariat.

Pourquoi dans le contexte de la mondialisation et dans le cadre de la coopération décentralisée, on n'imaginerait pas des partenariats qui permettraient à des acteurs économiques de collectivités locales différentes de se mettre ensemble pour créer un label, pour mettre sur le marché des produits et des services, avec le concours des acteurs de part et d'autres? Il me semble que c'est cette approche de la coopération décentralisée qu'il faudrait promouvoir.

Propos recueillis par Kamdem Souop

Une équipe de professionnels de la communication des organisations se met au service des collectivités locales pour élaborer et mettre en oeuvre leur stratégie de communication : CREATIVA.



CREATIVA
Unlimited Solutions

Communication
Événementiel
Edition
Supports Publicitaires

BP 10445 - Yaoundé - Cameroun (MEUMI HOTEL - Nkol Eton)
Tél: (237) 22 20 65 77 / 22 02 07 67 / 76 37 39 50 / 99 63 17 40
Fax: (237) 22 20 65 77
Email: creativa.us@gmail.com / creativasolutions@yahoo.fr

... parceque nous sommes créatifs!

La gestion budgétaire et comptable intégrée à l'AIMF, c'est...

20 années d'adaptation réussie
à l'évolution des lois et règlements



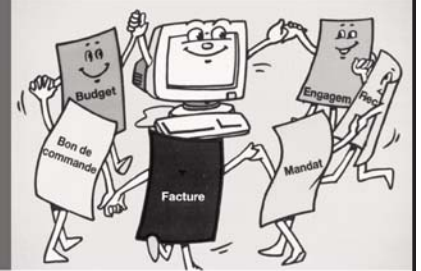
de plus de
15 pays francophones

dans plus de...
50 villes et collectivités
territoriales francophones

avec

SIM_ba : Progiciel de gestion budgétaire et comptable

SIM_ba



GESTION DE LA COMPTABILITÉ DE L'ORDONNATEUR - GESTION DE LA COMPTABILITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL
GESTION DES PARAMÈTRES DES TAXES MUNICIPALES

VITE !!! IL Y A ENCORE DES ESPACES DISPONIBLES DANS LES EDITIONS EN FEUILLETON SUR LE BILAN DES MAIRES (2007 - 2012)

Contact : (237) 98 21 56 06 / 33 10 61 11 / 77 71 68 86 / villesetcommunes@gmail.com

RAJFIL

Réseau Africain des Journalistes
sur les Finances Locales

Information - Formation - Plaidoyer

Tout ce que vous voulez savoir sur
les finances locales

Vous aussi, rejoignez le réseau

Contacts:

Tél: +237 33 10 61 11

Mél: inforajfil@gmail.com



La vitrine des municipalités

Retrouvez votre journal sur Facebook et soyez fan !

<http://www.facebook.com/profile.php?id=100002769360699>

BULLETIN D'ABONNEMENT

A renvoyer ou à photocopier, accompagné
de votre règlement,

A Villes & Communes,

Service Abonnements BP 16 260 Yaoundé

Noms et Prénoms :

Adresse (B.P.) :

Ville : Pays :

Email:

Mode de règlement: Espèces Transfert

Chèque

Tarifs d'abonnement pour vingt-cinq (25) numéros

Individus : Cameroun : 10 000 Fcfa Afrique : 15 000 Fcfa

Europe : 30 Euros

Usa : 45 Dollars Us

Institutions : 200 000 Fcfa

Ctd : 100 000 Fcfa

Nb : ceux qui vivent hors du Cameroun recevront le journal en pdf

Villes & Communes est désormais disponible 2 fois par mois

Pour vous abonner, contactez Villes & Communes
BP 16 260 Yaoundé

Tél: +237 33 10 61 11 - 77 71 68 86 - 98 21 56 06

Mél: villesetcommunes@gmail.com

Marie-Hélène Ngoa-Guislain : Une mairesse blanche à la ville-rivière

La mairesse d'Akono détonne au milieu des élus locaux du Cameroun et d'Afrique noire de par ses origines et surtout sa peau. Portrait.

Par Honorine Nguangue

Après avoir échoué, en 2002, dans son ambition de remplacer un "maire autocrate qui n'a jamais réuni son exécutif une seule fois en six ans", elle préside, depuis juillet 2007, aux destinées de la commune d'Akono dans le département de la Mefou-et-Akono, région du Centre, à 60 km du siège des institutions, Yaoundé.

Toutefois, son entrée dans l'exécutif communal date de 1996 lors des premières élections municipales depuis le retour au multipartisme. "Ceux qui formaient la liste sont venus me chercher. Comme j'étais déjà un peu libérée de l'éducation des enfants qui étaient devenus grands, j'ai accepté", confie-t-elle.

Elle obtiendra pour son rattachement le poste de deuxième adjoint au maire, poste qui lui donnera l'occasion de promouvoir des idées qui lui sont chères, à l'image de son association, "Amitié-partage pour Akono" (Acapa) qui a permis à la ville-rivière de se doter d'un centre culturel.

S'étalant sur 211 km², Akono est



une commune de 20 000 habitants singulièrement démunie, où tout est à construire. "Les revenus sont faibles. Il n'y a pas véritablement une activité génératrice propre à la commune, aucune entreprise installée. Les seules taxes locales proviennent des commerçants et des transporteurs", précise Mme Ngoa-Guislain.

Engagement

Cette Valenciennaise de 71 ans née à Nogent-sur-marne (France) est devenue Camerounaise en 1966 quand elle va décider de lier son destin à celui d'un jeune sociologue, Henri Ngoa, renoutré 3 ans plus tôt et décédé en 1975, qui effectue ses études à

l'Université de Lille, dans le Nord de la France. Le couple aura quatre garçons et une fille. Mme Ngoa-Guislain a une carte de membre du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) dirige un exécutif aux couleurs du parti au pouvoir.

Aussi loin qu'elle se souvienne, elle ne tire pas son attrait pour la politique de ses parents. "Notre père n'était pas particulièrement engagé en politique. Parce que d'abord il est de la période difficile. Il a fait 4 à 5 ans de captivité en Allemagne lors de la première guerre mondiale. Mais nous trois, mes deux frères qui restent et moi, on a été engagés en politique, tous",

confesse-t-elle.

Elle est obligée de faire le trajet Yaoundé-Akono-Yaoundé, étant donné qu'elle vit dans la cité capitale. Il faut dire que les indemnités de représentation et de fonction de 35 000 Fcfa qu'elle perçoit sont loin de lui permettre de résider en permanence dans sa commune, comme le souhaitait l'ex-Minatd, Marafa Hamidou Yaya.

Les projets pour l'amélioration des conditions de vie de ses populations, Mme Ngoa en a plein. Comme ce projet vieux de 2 ans, portant construction d'une cité communale de 20 logements qui a buté à l'absence de réserve foncière communale. Ou la réhabilitation d'un bassin de natation dans la rivière Akono. Ou encore la création d'activités génératrices de revenus avec notamment le soutien des femmes productrices de palmier à huile et de manioc, l'électrification du périmètre urbain. Et aussi la promotion de l'écotourisme dans cette ville qui aurait abrité dans la sacristie de l'église une rencontre entre les généraux français Philippe Leclerc et Charles de Gaulle.

En 2009, elle a obtenu de haute lutte et supervisé l'aménagement du carrefour d'Akono, profitant ainsi du projet de route bitumée Yaoundé-Kribi qui coupe sa ville en deux et qui sépare la partie urbaine de celle qui constitue un bloc avec la mission catholique.

En 2010, elle a finalisé un parte-

nariat avec la commune de Rhinai (France) pour donner un coup de fouet aux opportunités de coopération décentralisées dont peut bénéficier Akono.

Entre autres défis qu'elle doit relever dans ses fonctions de maire, il y a les susceptibilités des autorités traditionnelles, "dont le pouvoir se confond parfois avec celui des responsables administratifs".

Enseignante frondeuse?

Nantie d'un doctorat de troisième cycle de Mathématiques appliquées, Marie-Hélène Ngoa-Guislain a enseigné dès 1968 à la Fondation française d'enseignement supérieur au Cameroun (ancêtre de l'Université fédérale du Cameroun), d'où elle sera limogée en 1994 pour avoir participé à la mise sur pied du Syndicat des enseignants du supérieur (Synes). Son côté frondeur lui vaudra d'être à nouveau remerciée de l'Université catholique d'Afrique centrale en 2000. Son départ de l'Institut africain d'informatique sera, pour une fois, liée à son élection à la tête de la commune de la ville-rivière en 2007. "Je suis la toute première à avoir donné des cours de techniques de calcul et de programmation au Cameroun. C'est en réalité de l'informatique, même si ce n'était pas le nom à l'époque", dit-elle.

M-H. Ngoa-Guislain est Officier de l'ordre national de la Valeur camerounaise et Chevalier de l'ordre des Palmes académiques.



inter communes

Histoire des sommets Africités



La première édition des Sommets Africités s'est tenue en janvier 1998 à Abidjan, Côte D'Ivoire, sur le thème, « Reconnaître le rôle incontournable des collectivités locales dans le développement de l'Afrique ». Africités 1 a vu l'émergence du mouvement municipal africain sur la scène institutionnelle régionale et internationale. Le premier sommet panafricain des collectivités locales avait pour ambition de dépasser les barrières linguistiques héritées de la période coloniale et de construire une parole africaine sur les enjeux de la décentralisation, du développement local, de l'intégration régionale et de la coopération avec l'Afrique.

Windhoek 2000

La deuxième édition s'est tenue en mai 2000 à Windhoek, Namibie, sur le thème, « financer les collectivités pour assurer le développement durable du continent ». Africités 2 a marqué le début de la structuration du mouvement municipal africain et du dialogue panafricain sur la décentralisation et le déve-

loppement local.

Réunis autour de l'enjeu stratégique du financement des collectivités locales, les mille deux cents participants, dont six cents maires et quarante ministres, venus de cinquante et un pays dont trente six pays africains, se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDEL), instance intergouvernementale des ministres chargés de la tutelle administrative, financière et technique des collectivités locales, dans l'objectif d'inscrire la décentralisation parmi les priorités de l'agenda politique de l'Afrique; et un conseil des communes et régions d'Afrique (CCRA), en vue de construire et porter la parole unifiée des collectivités locales africaines. Les participants ont également décidé d'institutionnaliser le Sommet Africités en tant que plate-forme de dialogue entre les élus locaux et les Etats, ainsi que entre les représentants de la Puissance publique et des autres acteurs pertinents dans la conception ainsi que dans la mise en oeuvre des politiques de décentralisation en Afrique.

Yaoundé 2003

La troisième édition tenue à Yaoundé en décembre 2003 a eu comme thème, « accélérer l'accès aux services de base au sein des collectivités locales africaines ».

Africités 3 consacra l'unification du mouvement municipal africain et sa participation au mouvement municipal mondial. La rencontre a eu pour ambition de situer la décentralisation et le renforcement des collectivi-

tés locales dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie des habitants et de la participation des citoyens. Il a défini la participation de l'Afrique au mouvement municipal mondial et aussi la gouvernance de CGLUA, avec la mise en place d'un conseil intérimaire de gestion, d'une présidence et d'un secrétariat intérimaires, chargés de préparer la participation de l'Afrique au Congrès fondateur de Cités et Gouvernements Locaux Unis à Paris en mai 2004, et le Congrès fondateur de CGLUA en mai 2005.

La quatrième édition tenue à Nairobi, Kenya, en septembre 2006 a eu pour thème, « construire des coalitions pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines ».

Africités 4 à Nairobi a été principalement une rencontre d'acteurs. Il a été centré sur la contribution des collectivités locales africaines à la mise en oeuvre effective des objectifs du millénaire pour le développement. Ce Sommet a, en effet, offert, une opportunité unique à l'ensemble des acteurs de la décentralisation (Collectivités locales, Gouvernements, Partenaires) de faire le point sur la mise en oeuvre des politiques de décentralisation en Afrique et des objectifs du millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines.

Nairobi 2006

Africités 4 sonne la fin d'un cycle, celui de l'émergence et de la structuration du mouvement municipal africain, mais ouvre désor-

mais une nouvelle étape, celle de l'action. Par les objectifs du millénaire pour le développement, l'impérieuse nécessité de combattre la misère et la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations est affirmée. En faisant leur cette perspective, les collectivités locales africaines définissent leurs objectifs et décident de mettre en place les moyens pour les atteindre.

La 5ème édition des Sommets Africités a eu lieu du 16 au 20 décembre 2009 à Marrakech, Maroc, sur le thème « La réponse des collectivités locales et régionales africaines à la crise globale: promouvoir le développement local durable et l'emploi ».

Avec Africités 5 organisé en Afrique du Nord, les Sommets Africités achèvent le tour des régions d'Afrique, après la tenue des précédentes éditions en Afrique de l'Ouest (Abidjan), en Afrique Australe (Windhoek), en Afrique Centrale (Yaoundé), et en Afrique de l'Est (Nairobi).

Marrakech 2009

Africités 5 a été marqué par l'appropriation forte de l'événement par les autorités locales du continent et sa reconnaissance par les ministres membres de la CADDEL comme la plateforme d'évaluation de la mise en oeuvre des politiques de décentralisation en Afrique. Africités 5 a également montré la capacité des collectivités locales d'Afrique de se saisir des grands enjeux mondiaux et de mettre en avant des propositions de l'Afrique locale pour y faire face.

Source: Africités

Architecture: La voûte nubienne comme alternative au logement à bas coût (1^e partie)

Cette technologie ancestrale est remise au goût du jour à la faveur des difficultés vécues par les personnes à faible revenu dans leur désir de se loger à moindre coût.

Par Kamdem Souop

Depuis 2000, une association a décidé de ressusciter la voûte nubienne au Mali. Il s'agit de l'Association La Voûte Nubienne. Elle est dirigée au niveau international par Thomas Granier.

La voûte nubienne est un procédé architectural antique, venu du haut Nil. Elle a la particularité de constituer pour les bourses modestes une solution de logis sain, écologique, à bas coût et adapté à l'endroit où l'on souhaite vivre, notamment dans les zones sahéliennes. Cette technique ne fait usage ni de bois ni des tôles. L'outillage, basique, s'appuie sur des compétences techniques simples pour produire un habitat à la température agréable avec une toiture voûtée, donnant ainsi la possibilité de s'offrir une terrasse pour une vue panoramique de la voûte céleste les soirs de clair de lune.

La voûte nubienne consiste en « l'utilisation de la terre crue, matière première abondante, malaxée sous forme de mortier et de briques séchées au soleil et de se passer de l'utilisation de coffrage pour le bâti de la partie voûtée », peut-on lire sur le site



La commune gère des acteurs aux intérêts multiples et divergents

de l'association. Celle-ci est porteuse d'un programme de vulgarisation de cette technologie auprès des petits porteurs. Ce programme est dénommé « Pour des toits de terre au Sahel ». C'est ainsi qu'en 2009, une équipe a été constituée à Matam au Sénégal tandis qu'un architecte français

s'intallait à Bamako au Mali. Pour Thomas Granier, maçon et fondateur de l'association qui travaille prioritairement en Afrique de l'Ouest, le principal intérêt de la voûte nubienne est économique. « En permettant l'auto construction, cette technique a la capacité de faire basculer la construc-



tion dans le secteur informel», constate-t-il. plus adapté aux réalités sociales et économiques de l'Afrique.

Sur les traces d'Hassan Fathy

Hassan Fathy, architecte égyptien de notoriété mondiale, s'était fait remarquer en 1946, en construisant un village entièrement en terre crue grâce à une technique de maçonnerie que certains qualifieront de « démarche antimoderne ». L'on saura plus tard que cette technique fut inventée il y a plu-

sieurs siècles au sein des royaumes nubiens.

La voûte nubienne, technologie peu exigeante, ne nécessite que de de l'eau et de la terre crue. Ce qui permet d'échapper aux matériaux de construction modernes qui sont, pour la plupart, importés d'Europe ou d'Asie.

L'une des dernières et grandes réalisations de la Voûte nubienne (photos) se situe à Pélengana, une commune limitrophe de Ségou, au Mali. Ce centre culturel, très beau, constitue un exemple de

dynamisant l'offre et la demande jusqu'à ce que 5% de la population sahélienne soit concernée par ce mode constructif. Une fois ce seuil atteint, l'association considère que la technique aura un ancrage suffisant pour lui permettre de s'auto-propager. « L'association veut simplement créer les conditions de transmission de l'information sur la voûte nubienne, de manière assez conséquente pour que le développement de la technique se fasse de manière exponentielle », précise Thomas Granier.



grand bâtiment pouvant être réalisé en voûte nubienne. Ce type de réalisation demeure exceptionnel et ne constitue pas en fait le coeur de métier du programme.

Principal défi: la formation

L'association constate que 70% de la main d'œuvre travaillant sur la construction de voûtes nubiennes n'est pas spécialisée. ce qui constitue un défi de taille alors que les besoins croissent de manière exponentielle. En 2009, l'on dénombrait près de 1000 voûtes nubiennes en Afrique sahélienne.

La formation est au coeur des préoccupations de l'association qui a recensé plusieurs milliers de personnes, utilisatrices ou productrices, qu'il faut former à l'appropriation pérenne du concept. Pour ce faire, l'association se propose d'amorcer le marché de la voûte nubienne en générant et

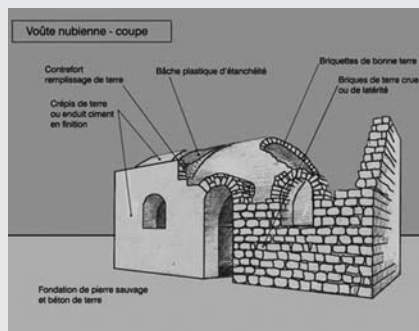
Malheureusement, la capacité de formation de l'association est réduite. « Les demandes d'ouverture de chantier sont toujours supérieures à l'offre que proposent les maçons formés », déclare le fondateur de l'association.

L'autre frein au développement rapide de la construction en voûte nubienne est l'accès à l'eau. La construction d'une voûte de 20 m² nécessite 24 m³ d'eau, ce qui oblige les chantiers à se dérouler majoritairement durant les mois les plus pluvieux, soit seulement 3-4 mois par an.

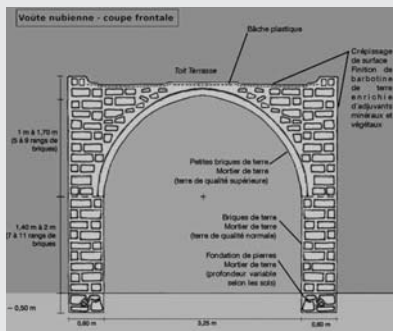
Mais avec un territoire de 150 millions de personnes vivant sur une terre argileuse, il serait absurde que la voûte nubienne ne devienne pas la norme au Sahel. Y compris dans le septentrion camerounais.

Sources: Association La Voûte Nubienne lemoniteur.fr

Illustrations



Vue d'une coupe



Vue de la coupe frontale



Une voûte antique

Don : Bandjoun s'offre un palais de justice

Le 06 juin 2012, le centre administratif de Poumougne était en effervescence à l'occasion de la remise officielle des clés du palais de justice de Bandjoun.

Par Kamdem Souop

Le fait n'est pas coutumier et a suscité quelques amusements sous les tentes abritant le parterre d'invités à la cérémonie. C'est qu'il n'est pas habituel, comme l'ont rappelé le maire de Bandjoun par la voix de Mme Héléne Fokoua et Marcel Oyono Abah, magistrat hors échelle, Procureur général près la Cour d'appel de la région de l'Ouest-Cameroun, d'assister à la remise des clés d'un palais de justice par une collectivité locale. Il fallait donc en inventer le protocole.

Don gratuit ou onéreux ?

M. Oyono Abah, représentait à cette cérémonie, Laurent Esso, le ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des sceaux. Il a saisi l'occasion pour remercier le conseil municipal de Pète-Bandjoun que dirige Victor Fotso pour le don fait à la chancellerie. «Le don a la particularité qu'il peut être retiré. Nous pensons que le maire Fotso et le conseil



Victor Fotso remet les clés du palais de justice au représentant du Minetat/Minjustice

municipal de Pète-Bandjoun n'ont pas donné d'une main pour reprendre de l'autre. Je sais aussi que ce qui entre à la chefferie ne ressort plus; et comme il s'agit ici de la chefferie judiciaire, il ne ressortira plus. Le bon don est gratuit et généreux», a-t-il affirmé.

Ces propos ont pris toute leur signification le lendemain, 07 juin, lors de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Pète-Bandjoun, car à cette occasion il est ressorti que la commune attendait de régler avec le ministère de la Justice les modalités financières du don fait la veille. Ce qui a fait dire à

Jacques Obaté, le préfet du Koung-Khi qui présidait la session, que le conseil devait prendre rapidement une délibération dans ce sens, afin de ne pas laisser la situation prêter à équivoque.

Mais certains invités ont noté lors de la cérémonie ces propos du maire, habituellement absents des cérémonies de dons auxquels il a habitué les Camerounais: «Il est bon de garder en mémoire que notre mairie, qui a des revenus modestes, veut faire de cette opération une pierre deux coups. C'est pourquoi, comme la sagesse africaine le préconise, le

Garde des sceaux ne peut enlever la viande de la bouche d'un chien sans y remettre un os. Nous avons donc décidé de céder entièrement ce bâtiment mis à la disposition de la chancellerie à travers le courrier n°08/066/C/CPB/SP/2011 du 21 septembre 2011 pour que le fruit de cette cession vienne apporter un peu d'énergie à la caisse de notre chère commune. A qui doit comprendre, peu de mots suffisent.»

Ancien hôtel de ville

Le bâtiment offert abritait encore jusqu'en fin 2011 les services de la municipalité. Il a été refait pour correspondre aux besoins

d'un palais de justice. S'étalant sur 796 m², il est divisé en trois parties: le siège avec le bureau de la présidente des tribunaux de première et grande instances, Mme Micheline Wonga Tiako, deux bureaux de juges, un secrétariat, 4 salles d'eau et une salle d'audience. Le parquet dispose d'un bureau pour M. Max Lambert Ndema Elongue, le procureur, qui a la particularité d'hériter de l'ancien bureau du maire et est à ce jour le seul bureau équipé puisque le mobilier n'a pas été démantelé; 2 bureaux pour ses substitués, 5 salles d'eau, un poste de police et une cellule. Quant au greffe, il est composé d'un bureau pour le greffier en chef, une salle pour la salle des scellés, une salle pour coffre-fort, 8 bureaux pour le personnel non magistrat.

Une première indication laisse penser que les premières audiences ne pourront pas se tenir avant le 21 juin 2012, date à laquelle, les magistrats nommés à la suite de l'ouverture des tribunaux de première instance de Bandjoun et de grande instance du Koung-Khi par décret présidentiel n°2012/120 du 15 mars 2012, devraient prêter serment.

D'ici à là, il faudra compléter les changements opérés sur le bâtiment réceptionné et la nomination, entre autres urgences, des personnels du greffe.

Le palais de justice de Bandjoun



Le palais de justice de Bandjoun



Le maire et le préfet entourés du PCA de l'Ouest (2e à partir de la g.) et des magistrats affectés à Bandjoun



Avocats et huissiers originaires de Bandjoun autour du maire Fotso

Marcel Oyono Abah: « Que ce qui a commencé soit achevé »



Le Procureur général près la Cour d'appel de l'Ouest

«Ce jour restera comme un jour mémorable dans le village de Bandjoun et le département du Koung-Khi.

La justice est la pierre angulaire de toute construction nationale. Or, il me semble que les populations de Bandjoun aspirent à la paix et au développement. Vous êtes donc servies, puisque la justice s'est rapprochée de vous.

Certains pensent que la justice est une affaire de techniciens. Mais la justice est une vertu d'essence divine et chaque être humain porte en lui les germes de la justice qui le rendent sensibles à toute forme d'injustice.

Nous vous invitons à observer et à vivre la justice dans le département du Koung-Khi.

Je voudrais rappeler que le magistrat n'est pas un extraterrestre. Mais, il a reçu en lui un appel particulier, celui de se prononcer sur les libertés, la fortune et les biens de ses concitoyens. Cependant il reste un être humain, susceptible de se tromper, de commettre quelques erreurs. Il est toutefois animé de désir de rendre justice, de corriger quelques torts.

Les magistrats sont indépendants dans leur fonction et leur nature. On ne les met pas la poche. Ils vont dire le droit et rien que le droit.

C'est maintenant à Bandjoun que vous verrez vos fils et vos filles aller en prison. Mais c'est nécessaire quand ces derniers sortent du droit chemin.

J'espère que mes collègues du Koung-Khi ne seront pas débordés.

Je souhaite rappeler que l'apprentissage du respect de la loi commence dans la famille. Les parents ont un rôle important à jouer pour que leurs enfants soient dignes, responsables et respectueux de la loi.

La chefferie traditionnelle ne doit pas être un obstacle à la manifestation de la vérité. Le chef traditionnel doit collaborer avec la justice dont il est un maillon essentiel, en sa qualité de président du tribunal coutumier.

Le don a cet inconvénient qu'il peut être retiré. Mais le bon don est gratuit et généreux.

J'ai un souhait: que ce qui a commencé soit achevé, notamment en termes de mobilier pour que les magistrats, en robe, tiennent les premières audiences.

Propos recueillis par KS



FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

AGENCE REGIONALE DE L'OUEST

PED

Programme Emploi Diplômé

Faciliter le recrutement des jeunes diplômés par les entreprises

C'est quoi le PED

Le «PED» est un programme de stages pré-emploi qui vise l'insertion dans le circuit de production des jeunes diplômés. Il est une des composantes du Pacte pour l'Emploi des Jeunes (PEJ)

Avantages pour l'employeur

- La réponse à un moindre coût à ses problèmes de ressources humaines : l'observation des candidats pendant la période de stage lui permet de choisir de manière plus objective et motivée ceux qui s'adaptent à ses exigences;
- L'augmentation de la productivité liée à l'arrivée du sang neuf dans son organisation.

Avantages pour les jeunes diplômés

- L'acquisition des compétences et d'une expérience professionnelle;
- L'insertion dans le circuit de production;
- Le sentiment d'être utile dans la société par leur contribution à la production de la richesse nationale;
- L'acquisition d'un revenu permettant de satisfaire leurs besoins et d'assurer leur indépendance.

Stratégie du PED

La stratégie de ce programme interactif « Formation/Pré-emploi » est basée sur le partage (à 50/50) entre le FNE et l'employeur des frais d'indemnité versés aux stagiaires.

Le jeune retenu dans le cadre du PED bénéficiera en entreprise d'un stage de formation de 12 mois pendant lesquels il apprend un métier sous le contrôle d'un ou de plusieurs tuteurs.

Catégories et indemnités du PED

PED I	Indemnité de stage
Niveau Licence et plus.....	100 000 Fcfa/mois
Niveau baccalauréat et plus.....	75 000 Fcfa/mois
<i>Indemnité de transport: 25 000 Fcfa/mois payés par l'employeur</i>	

PED II	Indemnité de stage
Niveau Probatoire et Bepc.....	50 000 Fcfa/mois
<i>Indemnité de transport: 15 000 Fcfa/mois payés par l'employeur</i>	
Diplômes inférieur au Bepc.....	25 000 Fcfa/mois
<i>Indemnité de transport: 10 000 Fcfa/mois payés par l'employeur</i>	

Comment accéder au PED

Très souple, la procédure de mise en oeuvre est la suivante :

- 1) Demande d'habilitation au programme par l'employeur;
- 2) Evaluation des capacités de l'employeur à répondre aux objectifs du PED
- 3) Sélection du/des candidat(s) dans le fichier FNE sur la base du profil

souhaité par l'employeur. Cette sélection est faite par l'entreprise avec l'appui des Conseillers Emploi FNE;

- 4) Souscription du contrat PED (entre le FNE, l'entreprise et le bénéficiaire) avec un programme de formation détaillé;
- 5) Suivi du candidat en entreprise.

Plusieurs collectivités locales ont déjà bénéficié de ce programme

Rapprochez-vous de nos services pour bénéficier vous aussi de ces avantages exceptionnels

CONTACTS: Tél: (237) 77 66 81 48 / 94 97 04 63
Fax: (237) 33 44 37 80 / 33 44 24 27